

SCHÉMA DES MOBILITÉS DE L'AIN INVENTER LA ROUTE DE DEMAIN

Lors de la session du 25 mars 2024, les conseillers départementaux, réunis en session, ont adopté le Schéma des Mobilités du Département de l'Ain.

Coconstruit avec les élus départementaux et l'ensemble des acteurs de la mobilité (EPCI, communes, départements et métropoles voisins, Région, acteurs économiques et associatifs du territoire, services de l'Etat), en transversalité avec plusieurs directions du Département, le Schéma des Mobilités de l'Ain a pour ambition d'apporter une vision stratégique à 20 ans et de décliner une véritable feuille de route pour orienter et prioriser l'action du Département, avec pour objectifs de favoriser la mobilité, développer le territoire, inventer la route de demain, en tenant compte des enjeux « cœur de métier », de transition écologique, de sécurité et de développement de la multimodalité. Il est l'occasion de valoriser toutes les actions déjà engagées et de faire évoluer sa politique routière vers une politique des mobilités.

La volonté du Département est avant tout, d'apporter des solutions concertées et cohérentes aux problématiques de mobilités rencontrées par les usagers, avec des attentes fortes en matière notamment de mobilités actives.

Ce Schéma des Mobilités du Département de l'Ain se structure autour de 6 grandes orientations et se décline en actions concrètes. Il fera l'objet d'un bilan dans les 5 ans ce qui permettra d'ajuster, si besoin, la stratégie du Département et d'enrichir le Schéma de nouvelles actions ou de nouveaux projets.



« Le secteur des déplacements est le plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Aussi, dans l'Ain territoire à l'économie très dynamique qui attire plus de 6 000 nouveaux habitants par an et qui combine les défis des secteurs ruraux et des secteurs péri-urbains, les mobilités représentent un enjeu très important. La prise de conscience collective de l'urgence climatique, écologique et sanitaire nous a conduit à engager, ces dernières années, au Département, de nombreuses actions en faveur du développement durable. L'élaboration du Schéma des Mobilités de l'Ain s'inscrit pleinement dans cette démarche et traduit notre volonté d'amplifier notre action dans le domaine des mobilités et des infrastructures routières. »

Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain



« Le Schéma des Mobilités du Département de l'Ain est un document ambitieux, concerté et coconstruit avec l'ensemble des acteurs de la mobilité. Bâti en cohérence avec les autres stratégies portées par le Département, il a vocation à positionner l'Ain dans les grands enjeux de mobilités. C'est pour nous, élus départementaux, un véritable outil d'aide à la décision au travers notamment de fiches thématiques pragmatiques. Ce Schéma des Mobilités permet d'inscrire les priorités de la collectivité en complémentarité de celles des autres acteurs des mobilités. »

Guy Billoudet, Vice-président du Département de l'Ain délégué aux routes et aux mobilités

Schéma des Mobilités du Département de l'Ain : 6 orientations

Après une phase de diagnostic et une large concertation avec les différents partenaires de la mobilité, le Département a élaboré un Schéma des Mobilités reposant sur 6 grandes orientations et se déclinant en 18 fiches-actions.

Bâti en cohérence avec les autres stratégies portées par le Département, et notamment la stratégie « Ain Terre de Vélo », le Schéma des Mobilités de l'Ain a pour ambition de doter le Département d'une vision stratégique à long terme, avec pour principaux objectifs de favoriser la mobilité, de développer le territoire et d'inventer la route de demain en diversifiant son usage.

Orientation N° 1 : contribuer à la transition écologique en intégrant mieux au réseau départemental les autres formes de mobilités

Pour limiter la forte dépendance des usagers à l'automobile et répondre aux objectifs de transition écologique, le Département prévoit plusieurs actions visant à favoriser le développement des formes de mobilité plus durables.

→ Intégrer la réflexion des besoins d'aménagements pour les modes actifs en amont des études des projets routiers

Les projets d'aménagement ou de rénovation de voirie et d'ouvrage d'art feront l'objet d'une étude systématique des besoins d'aménagements cyclables.

Développer le portage des projets en faveur des modes actifs en maîtrise d'ouvrage départementale directe Pour les 5 prochaines années, le Département prévoit un budget global de 13 M€, réparti équitablement sur le territoire, pour développer les modes actifs sous maitrise d'ouvrage départementale, avec l'objectif de déployer environ 40 km de voies hors agglomération.

Le Département se réserve la possibilité de porter la maitrise d'ouvrage de tronçons de voies cyclables hors agglomération pour pallier des ruptures d'itinéraires aux interfaces entre les EPCI ou les Départements, assurer la sécurisation des déplacements des collégiens ou assurer une continuité d'itinéraire. En l'absence de prise de maîtrise d'ouvrage, le Département maintient ses aides pour les projets modes actifs dans le cadre de sa « Stratégie Ain Terre de Vélo » (financement des aménagements et de l'acquisition de bandes de terrain en bordures de RD hors agglomération qui pourront être mises à disposition des communes ou EPCI).

→ Renforcer le rôle de coordination du Département pour les aménagements en faveur des modes actifs

Le Département va se doter, au sein de la Direction des Mobilités, d'un pôle dédié au pilotage des modes actifs, en transversalité avec la Direction de l'Eau et de l'Environnement. Ce pôle aura notamment la mission de créer une instance modes actifs d'échanges et de concertations avec les collectivités et associations cyclistes. Il aura également en charge la réalisation d'un schéma cyclable départemental qui compilera les itinéraires réalisés ou en projet des différents schémas cyclables locaux.

→ Renforcer le suivi des projets à forts enjeux en termes de mobilité

Une instance de suivi des projets à forts enjeux en termes de mobilité sera créée pour faciliter la prise de position du Département et ainsi assurer un suivi renforcé des projets qui peuvent dépasser les limites du département.

→ Soutenir le développement des transports en commun sur le territoire

Le Département s'engage à soutenir les projets routiers qui incitent au report modal et favorisent les transports collectifs (Porte de France, BHNS Gex-Ferney, BHNS Lyon-Trévoux...). Il participera au développement de pôles d'échanges multimodaux (parkings de covoiturage, parkings à vélos...).

→ Inciter à un usage raisonné de la voiture

Le Département soutiendra le développement du covoiturage, participera au financement de bornes de recharge électrique et sensibilisera les agents du Département aux bonnes pratiques de mobilités.

→ Assurer une mobilité plus solidaire

Il s'agit de mieux prendre en compte, dans les solutions de déplacement, les besoins des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale (aides à la mobilité pour les publics en insertion ou en situation de handicap, mise en accessibilité...).

Orientation N° 2 : maintenir les chaussées en bon état dans un souci de développement durable et de maîtrise des coûts

Le Schéma des Mobilités vise à renforcer les moyens pour maintenir le réseau routier départemental en état et éviter que la dégradation des chaussées entraine des problèmes de sécurité et des surcoûts. Le Département poursuivra aussi l'accompagnement des collectivités locales dans l'aménagement des traversées d'agglomérations.

Orientation N° 3 : adopter des techniques routières plus respectueuses de l'environnement

Le Schéma des Mobilités s'inscrit dans une logique de développement durable. Il prévoit le déploiement de techniques innovantes de traitement des chaussées et l'expérimentation de nouvelles techniques d'entretien des dépendances.

Orientation N°4 : sécuriser le réseau routier, les ouvrages d'art et les routes soumises au risque de chutes de rochers

Le Département poursuit sa politique de sécurisation du réseau routier et des ouvrages d'art. Pour protéger les falaises, il prévoit de poursuivre les opérations curatives mais aussi de renforcer les actions préventives (réalisation de diagnostics d'itinéraires, actions de sécurisation, renforcement des moyens de surveillance des ouvrages d'art...).



Orientation N° 5 : mieux gérer et traiter les nuisances liées au trafic routier

Conscient des nuisances liées au trafic routier, le Département va actualiser son Plan de Protection du Bruit dans l'Environnement. Il s'engage à utiliser des techniques d'enrobés adaptées et différentes actions seront mises en place pour maîtriser les flux des poids lourds et les garder au maximum sur les axes à forte capacité.

Orientation N° 6 : porter les projets d'aménagement stratégiques et prioritaires pour le Département

Carrefour multi-modal Porte de France, restructuration du pont de Frans et du pont de Belleville, accès au Pays de Gex (diffuseur A40), contournement de Bourg-en-Bresse, études concernant un éventuel franchissement du Rhône entre Loyettes et Lagnieu, désenclavement de Belley, diffuseur de l'A42-Leyment, déviation des Echets... de nombreux projets d'aménagement structurants sont à l'étude. Cette première liste non exhaustive de projets stratégiques s'accompagne de nombreux autres projets, qui concourent à sécuriser les itinéraires et aménager le territoire, tout aussi essentiels pour le Département et ses partenaires.

L'évaluation du Schéma dans les 5 ans permettra d'ajuster la liste des projets stratégiques et prioritaires pour le Département.

Le Département de l'Ain, acteur de la transition écologique

Le Département de l'Ain est engagé de longue date dans la prise en compte des enjeux de transition écologique (Plan de rénovation énergétique des collèges, politique de verdissement de la flotte automobile du Département, recyclage de matériaux routiers sur les chantiers, Plan Nature et Biodiversité, mise en place du budget vert de la collectivité...). La transition écologique constitue un des 4 chantiers d'accompagnement du projet d'administration. Au 1er janvier 2024, une Direction Générale Adjointe de la Transition Ecologique a été créée regroupant la direction de l'Eau et de l'Environnement, la direction des Bâtiments, la direction du Support à l'Organisation des Services et la direction des Mobilités (ex-direction des Routes) avec la création d'un pôle Mobilités et Stratégie.





